

ASSEMBLÉE NATIONALE
3 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° AS325

présenté par
M. Bazin

ARTICLE 10

À l'alinéa 2, après le mot :

« est »,

insérer le mot :

« immédiatement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient de le préciser dans le texte.